

# **Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mercredi 9 juillet 2008**

\*\*\*\*\*

Délégués présents : Mesdames et Messieurs MARTIN G., MASSY J., MARTIN P., LEROUX F., GUILLAUMIN M., BRAUD D., RONDIER D., TABUTIN M., DENIZOT B., JOULAUD C., FANTINET R., BOURICAT G., ABRANOWITCH S., RENAUDET L., BOURDUT C., PENAUD J.P., PORTIER P., LHOPITEAU A., MAUGENEST G., COFFIN D., COLIN T., DUMONTET B., DESAGES H., MERVAUX M.P., PIGEON A., FREBOURG J., PHILIPPON A., MILLOT G., MOREL M.T., BULCOURT C., BOUCHAUVEAU M., RAFFINAT P., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : DUBREUIL J.C., PETIT E.,

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Point sur les dossiers en cours : maison et commerce d'Huriel, maison de Viplaix
- ✓ Etude des propositions de la commission Environnement
  - Acquisition d'une remorque avec cuve pour le transport du gasoil
  - Acquisition ou construction d'un atelier destiné au service environnement
- ✓ Nomination d'un délégué au CNAS
- ✓ Anim'canton : subvention pour l'association organisatrice de la foire de Chambérat
- ✓ Atelier des artistes : contrat avec l'association Pouss Lumière
- ✓ Club CIGALES
- ✓ Questions diverses

## **Maison de la Grand'Rue à Huriel**

Monsieur MASSY explique que les travaux de la maison se poursuivent et qu'ils ont été adaptés à leur nouvelle destination (tabac presse). Les locaux seront vendus dès leur achèvement à la commune d'Huriel qui a délibéré en ce sens.

## **Maison de Viplaix**

L'appel d'offres a été lancé et la commission se réunira au mois de septembre.

## **Atelier des artistes**

Les travaux sont achevés et l'association POUSS'LUMIERE peut entrer dans les locaux. Il conviendrait néanmoins d'examiner la possibilité d'acheter le petit atelier de la commune d'Huriel qui est presque attendant afin d'avoir un ensemble cohérent. La commune d'Huriel va regarder dans quelle mesure elle pourrait libérer son local.

## **Travaux de la commission environnement et randonnée**

Cette commission s'est réunie et s'est penchée sur plusieurs problèmes :

## 1. problème de transport de carburant par les employés du service environnement

Aujourd'hui, les employés transportent le carburant dans des jerricans dans leur voiture personnelle. Cette pratique étant inacceptable, la commission propose l'acquisition d'une cuve qui serait transportée dans une remorque attachée au kangoo. Le carburant serait amené sur place par Lionel JAMET qui est employé en Contrat Aidé à la Communauté de Communes. Il est chargé notamment du balisage de tous les chemins de randonnée et des travaux d'entretien des bâtiments acquis.

Monsieur BRAUD propose pour sa part que chaque commune s'équipe d'une cuve plutôt que de mobiliser un autre employé à cette tâche.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté, décide avec 32 voix pour, une voix contre et une abstention d'acheter une cuve d'un montant d'environ 1 280 € HT et une remorque.

## 2. nécessité de disposer d'un bâtiment pour le matériel du service environnement

Les engins du service ainsi que le matériel sont aujourd'hui stationnés au bout des locaux du Relais Services Publics dans une partie couverte mais non fermée. Il existe donc un problème de place, de vol et d'accès. Par ailleurs, les voisins se plaignent du bruit des engins qui démarrent tôt le matin. La solution serait d'acquérir ou de construire un hangar.

- hypothèse de construction

Le coût serait de l'ordre de 180 € le m<sup>2</sup> non compris les honoraires d'architecte et la chape de béton. S'agissant de l'implantation, il existe un terrain disponible à proximité du GIE à Chambérat. L'avantage de ce site, c'est que le GIE dispose d'une station de lavage qui pourrait être utilisée par le service. La commission va faire affiner les devis qui seront proposés lors de la prochaine Assemblée Générale.

- hypothèse d'acquisition d'un atelier

Monsieur GOMICHOIN est propriétaire d'un hangar métallique à Huriel le long de la voie de chemin de fer et serait éventuellement vendeur sans pour autant avoir défini un prix. Le Conseil Communautaire pourrait se montrer intéressé par ce local dans la mesure où le prix est acceptable. La commission fera une visite des lieux.

### **Acquisition de locaux destinés à des artisans d'art à Huriel**

La commission chargée de cette problématique a visité 3 locaux.

- atelier de Monsieur LESPINEUX : 38 m<sup>2</sup> - 5 000 €

Cet atelier n'offre pas de possibilité de stationnement et comporte une surface très limitée pour l'accueil d'un artisan. Après un vote, l'acquisition est rejetée avec 33 voix contre et une abstention.

- atelier de Madame BANQUE

Situé dans le bourg d'Huriel sur la route d'Archignat, cet atelier comporte 2 parties. La première est en bordure de la route, la seconde est constituée par un petit garage à l'arrière. Le prix est de 38 000 €. La commission considère que seul le bâtiment positionné à l'avant pourrait être intéressant mais que le coût est trop élevé. Une proposition d'achat autour de 20 000 € serait plus acceptable.

En conclusion, la commission est réservée sur l'acquisition de ces 2 locaux qui nécessitent un coût de travaux particulièrement important et un peu déséquilibré au regard de l'intérêt qu'ils représentent.

En revanche, la commission s'avère beaucoup plus favorable à l'acquisition d'une importante maison située sur la place d'Huriel qui comporte 450 m<sup>2</sup> habitable et qui offre de multiples possibilités en terme d'affectation (atelier, logement, commerce, etc...). Le coût d'achat est de 125 000 €. Il pourrait s'agir d'un projet ambitieux pour la Communauté de Communes du Pays d'Huriel et qui viendrait renforcer le rôle de bourg centre d'Huriel.

Le Président donne la parole à tous les participants. Les avis sont partagés. Certains défendent l'importance pour la Communauté de Communes de disposer d'une réserve immobilière en plein centre du bourg d'Huriel et d'autres s'inquiètent du coût des travaux conséquent qu'elle génèrera et de l'absence de projet réel.

Après un vote à bulletin secret de 15 voix pour, 15 voix contre et 4 abstentions, le projet est rejeté.

### **Bail précaire pour la location de l'atelier des artistes**

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser le Président à signer un bail précaire de 24 mois avec l'association Pouss' Lumière pour la location de l'atelier situé rue du Cimetière à Huriel. Le montant du loyer sera de 400 € net mensuel.

### **Bail précaire avec la société CELLULO AIDES**

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer un bail précaire de 24 mois avec la société CELLULO AIDES pour les 2 bureaux initialement réservés à EDF situés au bout du Relais Services Publics. Le montant du loyer est de 250 € mensuel.

### **Club CIGALES**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays d'Huriel a participé pendant 3 ans à un programme européen Equal dont l'objectif est de lutter contre la discrimination et l'exclusion. Dans ce cadre, 3 écoles de l'entreprenariat d'une durée de 6 mois ont été instituées.

Ce programme a également permis d'identifier des réseaux concernant la création d'entreprises. A ce titre, les CIGALES constituent un club d'investissement pour une gestion alternative et solidaire : c'est une structure à capital « risque » solidaire mobilisant l'épargne au service de la création et du développement des petites entreprises. Les clubs sont constitués de 5 à 20 personnes pour 5 ans (renouvelable une fois).

Une réunion sera organisée sur ce thème afin de préciser le fonctionnement de ces clubs et d'envisager une création sur le territoire.

### **Festival de marionnettes**

L'inauguration doit avoir lieu le vendredi 11 juillet à 11 H 00. Le Président étant absent, Monsieur MASSY le représentera

### **Chantiers d'insertion**

- chantier bâtiment

Le chantier se termine au mois de septembre alors que seuls les travaux de l'atelier des artistes sont achevés. Il conviendra donc de prolonger le chantier jusqu'à la fin des travaux du siècle.

- Chantier d'aménagement des berges de rivières

Monsieur GUILLAUMIN, maire de La Chapelaude, indique qu'il souhaite engager un réaménagement des berges de La Meuzelle. Il a pris des contacts à ce titre avec le CPIE.

Le Conseil Communautaire aura à travailler sur ces 2 chantiers.

### **Conseil Local des Jeunes**

Le groupe de travail s'est réuni et a convenu que chaque commune serait sollicitée pour essayer de trouver 2 jeunes de 14 à 20 ans qui pourraient participer au Conseil Local des Jeunes.

Il faudra veiller tout particulièrement à la parité. Des places seront réservées pour l'association des jeunes d'Huriel et pour les Saint Mart'ados.

Le Conseil Local pourra constituer une force de proposition et un petit budget devra lui être attribué.

### **Commande groupée de matériaux**

Monsieur BRAUD explique que la commande groupée s'avère plus difficile à mettre en œuvre que prévu car on lui demande des précisions dont il ne dispose pas. Il propose donc de revoir ce projet en début d'année 2009.

Il indique que s'agissant de conseil technique, les communes peuvent prendre contact avec Monsieur COTTIN.

### **Convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion**

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre de gestion. Il s'agit d'une simple formalisation des missions accomplies jusqu'à ce jour.

### **MARPA**

Monsieur le Maire de Saint Désiré fait savoir que sa commune serait prête à accueillir une MARPA. Le Président explique qu'il convient aujourd'hui d'étudier le type de structure la mieux adaptée.

La 1<sup>ère</sup> idée serait de médicaliser le Centre de Saint Martinien et de créer une autre structure pour un hébergement temporaire. En tout état de cause, une étude préalable sera menée. Il indique qu'un rendez-vous avec Monsieur GUERINEAU, directeur des services de la Solidarité et de la Prévention du Conseil Général de l'Allier sera organisée fin août afin de définir la stratégie la plus appropriée. Il propose d'associer Monsieur le Maire de Saint Désiré au groupe de travail concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le lundi 15 septembre 2008 à 18 H 00 à Chazemais.